



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.24.126.AV

Programme communal de développement rural de CINEY

Avis adopté le 11/10/2024

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de CINEY
- *Auteur de projet :* Drea2m
- *Organisme d'accompagnement :* FRW
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 § 2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 15/07/2024
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois (suspension du délai du 1 juillet au 31 août)
- *Audition :* 4/10/2024

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Aménagement de la place de la Fontaine à Ychippe
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 2/09/2024

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Ciney, située dans la Province du Namur et dans l'arrondissement de Dinant est le résultat de la fusion de 9 anciennes communes : Ciney, Achêne, Braibant, Chevetogne, Conneux, Leignon, Pessoux, Haversin et Sovet. Chaque ancienne commune fait au moins référence à un village. Une dizaine de hameaux sont également présents sur le territoire. Elle est située sur deux régions agro-géographiques : Condroz et Fagne-famenne.

Au 1^{er} janvier 2021, elle comptait 16.822 habitants pour une superficie de 147,9 km².

La stratégie de développement est déclinée en cinq enjeux stratégiques, eux-mêmes structurés en différents objectifs de développement :

- le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature,
- l'amélioration des liaisons douces et de la multimodalité afin d'encourager les alternatives à la voiture individuelle,
- agir localement face aux enjeux globaux : changements climatiques et dépendance énergétique,
- une offre de services et une vie associative adaptées aux besoins urbains et ruraux,
- le soutien aux initiatives économiques et commerciales locales en renforçant la diversité des activités et les synergies entre les acteurs.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de CINEY.

Le Pôle estime que le diagnostic ne permet pas d'obtenir une vision complète et spécifique au territoire de Ciney. Il regrette la faiblesse de l'analyse sur les aspects liés notamment à l'agriculture, à la forêt, à la nature/biodiversité, au tourisme (en particulier la ligne ferroviaire touristique du Bocq - ligne 128- non évoquée), ainsi qu'aux commerces (pour lesquels les données sont très anciennes).

Concernant la partie 2, le Pôle souligne la bonne qualité de la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif. Il en résulte une bonne participation de la population ainsi qu'une bonne appropriation citoyenne du projet. Le Pôle apprécie particulièrement la diversité des publics touchés et des méthodes utilisées pour les capter. Il souligne également la bonne participation des agriculteurs.

Le Pôle considère que le diagnostic partagé est satisfaisant. Malgré les faiblesses du diagnostic, il permet de mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Les apports de la population sont clairement identifiés bien qu'insuffisamment exploités (voir paragraphe suivant).

Le Pôle constate que la stratégie (partie 4) repose sur cinq enjeux déclinés en seize objectifs opérationnels. A l'exception du premier enjeu plus spécifique à Ciney, les autres enjeux sont très génériques et pourraient potentiellement s'appliquer à d'autres communes wallonnes comme par exemple Ecaussinnes mentionnée dans l'entête de la partie 4. Le Pôle regrette que les apports de la population n'aient pas été suffisamment exploités au sein de la stratégie. Il regrette également le manque de lien de la stratégie avec les outils communaux et les dynamiques transcommunales existantes. Ces éléments sont par contre bien présents dans les fiches-projets. Le Pôle relève en outre une potentielle contradiction entre l'enjeu 1 et ses objectifs opérationnels.

Concernant la partie 5, le Pôle souligne la qualité et la pertinence des fiches-projets, notamment grâce à leur méthodologie d'élaboration participative. Il relève leur bonne répartition au sein des différents lots et le fait qu'elles couvrent de manière équilibrée l'ensemble des objectifs repris par la stratégie. Elles sont par ailleurs raisonnables d'un point de vue budgétaire et équilibrées entre projets matériels et immatériels.

En ce qui concerne la fiche-projet prévue en première convention, à savoir l'aménagement de la place de la Fontaine à Ychippe, le Pôle estime qu'elle est cohérente avec les objectifs de développement définis dans la stratégie, qu'elle répond à un besoin avéré et qu'elle est raisonnable quant au budget alloué.

Enfin, dans le cadre d'une vision globale, vu la pression démographique et dès lors foncière qui s'annonce (via notamment l'ouverture des ZACC), le Pôle encourage vivement et pressamment la commune dans sa démarche d'élaboration d'un nouveau schéma de développement communal (SDC) et insiste particulièrement sur l'importance de disposer d'un diagnostic de bonne qualité. Il demande également d'être attentif à la cohérence entre les différents outils communaux de planification en cours ou qui s'annoncent : le plan communal de mobilité (PCM) en cours de révision, le SDC et le présent projet PCDR.



Pierre-Hugues CHARLIER
Vice-Président